

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>		P.1
<b>PARTIE LÉGISLATION</b>		P.7
<b>LIVRE PREMIER - DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC</b>	L.010-1	P.7
<b>LIVRE PREMIER - RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DU TRAVAIL</b>	L.111-1 à L.166-9	P.9
<b>TITRE PREMIER - CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>	L.111-1 à L.113-6	P.9
<b>Chapitre Premier - Formation du contrat d'apprentissage</b>	L.111-1 à L.111-19	P.9
Section 1. Définition	L.111-1	P.9
Section 2. Conditions préalables à l'apprentissage	L.111-2 à L.111-6	P.9
Section 3. Forme du contrat	L.111-7 à L.111-9	P.12
Section 4. Salaire	L.111-10	P.13
Section 5. Droits et obligations des parties	L.111-11 à L.111-13	P.14
Section 6. Période d'essai	L.111-14	P.15
Section 7. Fin du contrat	L.111-15 à L.111-19	P.15
<b>Chapitre II - Surveillance de l'apprentissage</b>	L.112-1 à L.112-4	P.16
<b>Chapitre III - Examen de fin d'apprentissage</b>	L.113-1 à L.113-6	P.16
<b>TITRE II - CONTRAT DE TRAVAIL</b>	L.121-1 à L.127-6	P.17
<b>Chapitre Premier - Le contrat de travail en général</b>	L.121-1 à L.121-9	P.17
Section 1. Dispositions générales	L.121-1 à L.121-3	P.17

**TABLE DES MATIÈRES**

Section 2. Forme et preuve du contrat de travail	L.121-4	P.20
Section 3. Période d'essai	L.121-5	P.25
Section 4. Protection en cas d'incapacité de travail du salarié	L.121-6	P.29
Section 5. Révision du contrat de travail	L.121-7	P.35
Section 6. Suspension du contrat de travail	L.121-8	P.39
Section 7. Responsabilité quant aux risques de l'entreprise	L.121-9	P.39
<b>Chapitre II - Contrat de travail à durée déterminée</b>	L.122-1 à L.122-13	P.41
Section 1. Recours au contrat à durée déterminée	L.122-1	P.41
Section 2. Forme du contrat à durée déterminée	L.122-2	P.43
Section 3. Durée du contrat à durée déterminée	L.122-3 à L.122-4	P.44
Section 4. Renouvellement du contrat conclu pour une durée déterminée	L.122-5	P.45
Section 5. Succession de contrats	L.122-6 à L.122-8	P.46
Section 6. Sanctions	L.122-9	P.47
Section 7. Egalité de traitement	L.122-10	P.48
Section 8. Période d'essai	L.122-11	P.48
Section 9. Cessation du contrat à durée déterminée	L.122-12 à L.122-13	P.48
<b>Chapitre III - Travail à temps partiel</b>	L.123-1 à L.123-8	P.49
Section 1. Définition	L.123-1	P.49
Section 2. Mise en oeuvre	L.123-2 à L.123-3	P.50
Section 3. Forme et contenu du contrat	L.123-4	P.50
Section 4. Heures supplémentaires	L.123-5	P.51
Section 5. Droits du salarié à temps partiel	L.123-6 à L.123-8	P.51
<b>Chapitre IV - Résiliation du contrat de travail</b>	L.124-1 à L.124-13	P.52
Section 1. Résiliation avec préavis	L.124-1 à L.124-9	P.52
Section 2. Résiliation pour motif grave	L.124-10	P.66
Section 3. Résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur	L.124-11 à L.124-12	P.71
Section 4. Résiliation d'un commun accord	L.124-13	P.78

<b>Chapitre V - Cessation du contrat de travail</b>	L.125-1 à L.125-9	P.79
Section 1. Cessation des affaires de l'employeur; - Décès du salarié	L.125-1	P.79
Section 2. Cessation de plein droit du contrat de travail	L.125-2 à L.125-4	P.81
Section 3. Effets de la cessation du contrat	L.125-5 à L.125-9	P.82
<b>Chapitre VI - Garantie des créances du salarié en cas de faillite de l'employeur</b>	L.126-1	P.86
<b>Chapitre VII - Maintien des droits des salariés en cas de transfert d'entreprise</b>	L.127-1 à L.127-6	P.88
Section 1. Champ d'application et définitions	L.127-1 à L.127-2	P.88
Section 2. Maintien des droits des salariés	L.127-3 à L.127-5	P.90
Section 3. Information et consultation	L.127-6	P.92
<b>TITRE III - TRAVAIL INTÉrimAIRE</b>	L.131-1 à L.134-3.	P.93
<b>Chapitre Premier - Réglementation du travail intérimaire</b>	L.131-1 à L.131-21	P.93
Section 1. Définitions	L.131-1	P.93
Section 2. Autorisation d'établissement de l'entrepreneur de travail intérimaire	L.131-2 à L.131-3	P.93
Section 3. Rapports entre l'entrepreneur de travail intérimaire et l'utilisateur: Contrat de mise à disposition	L.131-4 à L.131-5	P.94
Section 4. Rapports entre l'entreprise de travail intérimaire et le salarié intérimaire: Contrat de mission	L.131-6 à L.131-21	P.95
<b>Chapitre II - Prêt temporaire de main-d'oeuvre</b>	L.132-1 à L.132-4	P.100
<b>Chapitre III - Mise à disposition illégale de main-d'oeuvre</b>	L.133-1 à L.133-3	P.102
<b>Chapitre IV - Consultations, contrôle et sanctions</b>	L.134-1 à L.134-3	P.103
<b>TITRE IV - DÉTACHEMENT DE SALARIÉS</b>	L.141-1 à L.142-5	P.104
<b>Chapitre Premier - Détachement de salariés dans le cadre d'une prestation de services transnationale</b>	L.141-1 à L.141-4	P.104
<b>Chapitre II - Contrôle de l'application et contentieux</b>	L.142-1 à L.142-5	P.106

<b>TITRE V - EMPLOI DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES</b>	L.151-1 à L.151-9	P.108
<b>TITRE VI - RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL</b>	L.161-1 à L.166-9	P.110
<b>Chapitre Premier - Conventions collectives du travail</b>	L.161-1 à L.161-8	P.110
Section 1. Champ d'application et définition	L.161-1 à L.161-2	P.110
Section 2. Les syndicats de salariés	L.161-3 à L.161-8	P.110
<b>Chapitre II - La négociation de la convention collective de travail</b>	L.162-1 à L.162-15	P.112
Section 1. Procédure de négociation d'une convention collective de travail	L.162-1 à L.162-2	P.112
Section 2. Signature et validité de la convention collective	L.162-3 à L.162-4	P.113
Section 3. Dépôt et publicité de la convention collective de travail	L.162-5	P.113
Section 4. Unicité de la convention collective	L.162-6 à L.162-7	P.114
Section 5. Champ d'application de la convention collective de travail	L.162-8	P.114
Section 6. Durée de validité de la convention collective de travail	L.162-9 à L.162-10	P.115
Section 7. Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention collective	L.162-11	P.116
Section 8. Contenu de la convention collective de travail	L.162-12	P.116
Section 9. Contestations nées d'une convention collective de travail	L.162-13	P.118
Section 10. Questions de procédure	L.162-14 à L.162-15	P.119
<b>Chapitre III - L'Office national de conciliation</b>	L.163-1 à L.163-6	P.119
Section 1. Attributions	L.163-1 à L.163-2	P.119
Section 2. Composition	L.163-3 à L.163-6	P.120
<b>Chapitre IV - Procédures</b>	L.164-1 à L.164-11	P.122
Section 1. Procédure de conciliation	L.164-1 à L.164-7	P.122
Section 2. Procédures en cas de déclaration d'obligation générale	L.164-8	P.123
Section 3. Arbitrage	L.164-9	P.124
Section 4. Notifications et sanctions	L.164-10 à L.164-11	P.124

<b>Chapitre V - Les accords en matière de dialogue social interprofessionnel</b>	L.165-1	P.125
<b>Chapitre VI - Les licenciements collectifs</b>	L.166-1 à L.166-9	P.126
Section 1. Définitions et champ d'application	L.166-1	P.126
Section 2. Négociations pour l'établissement d'un plan social	L.166-2 à L.166-3	P.126
Section 3. Procédure de licenciement collectif	L.166-4 à L.166-8	P.130
Section 4. Dommages-intérêts	L.166-9	P.132
<b>LIVRE II - RÉGLEMENTATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	L.211-1 à L.271-2	P.133
<b>TITRE PREMIER - DURÉE DE TRAVAIL</b>	L.211-1 à L.215-12	P.133
<b>Chapitre Premier - Durée de travail en général</b>	L.211-1 à L.211-36	P.133
Section 1. Champ d'application	L.211-1 à L.211-3	P.133
Section 2. Définition de la durée de travail	L.211-4	P.134
Section 3. Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale	L.211-5	P.134
Section 4. Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne	L.211-6 à L.211-11	P.135
Section 5. Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémentaires comprises	L.211-12 à L.211-13	P.138
Section 6. Travail de nuit	L.211-14 à L.211-15	P.139
Section 6. Temps de repos	L.211-16	P.140
Section 7. Régime des dérogations compensatoires	L.211-17 à L.211-21	P.140
Section 8. Régime du travail supplémentaire	L.211-22 à L.211-26	P.141
Section 9. Majorations de salaire	L.211-27 à L.211-28	P.143
Section 10. Tenue d'un registre spécial	L.211-29	P.145
Section 11. Dérogations	L.211-30 à L.211-33	P.145
Section 12. Dispositions finales	L.211-34 à L.211-36	P.147
<b>Chapitre II - Durée de travail des salariés, apprentis et stagiaires occupés dans l'hôtellerie et la restauration</b>	L.212-1 à L.212-10	P.148
Section 1. Champ d'application	L.212-1	P.148
Section 2. Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale	L.212-2	P.148

## TABLE DES MATIÈRES

Section 3. Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne	L.212-3	P.148
Section 4. Drogations aux maxima journaliers et hebdomadaires	L.212-4	P.149
Section 5. Compilation des seuils	L.212-5	P.150
Section 6. Plan d'organisation du travail	L.212-6	P.152
Section 7. Coupures de service	L.212-7	P.152
Section 8. Travail de nuit	L.212-8	P.152
Section 9. Périodes d'inactivité ou d'activité réduite	L.212-9	P.152
Section 10. Sanctions	L.212-10	P.153
<b>Chapitre III - Cumul d'emplois excédant quarante heures</b>	L.213-1 à L.213-2	P.153
<b>Chapitre IV - Durée du travail des salariés exécutant des activités mobiles de transport routier</b>	L.214-1 à L.214-10	P.154
Section 1. Champ d'application et définitions	L.214-1 à L.214-2	P.154
Section 2. Durée du travail	L.214-3 à L.214-7	P.155
Section 3. Dispositions finales	L.214-8 à L.214-10	P.157
<b>Chapitre V. Durée de travail des salariés chargés des fonctions de conduite d'un engin de traction sur rail ou d'accompagnement d'un train</b>	L.215-1 à L.215-12	P.157
<b>TITRE II - SALAIRE</b>	L.221-1 à L.225-5	P.163
<b>Chapitre Premier - Détermination et paiement des salaires</b>	L.221-1 à L.221-2	P.163
<b>Chapitre II - Salaire social minimum</b>	L.222-1 à L.222-10	P.165
<b>Chapitre III - Échelle mobile des salaires et traitements</b>	L.223-1 à L.223-3	P.167
<b>Chapitre IV - Cessions et saisies sur salaires</b>	L.224-1 à L.224-5	P.168
<b>Chapitre V - Égalité salariale entre les hommes et les femmes</b>	L.225-1 à L.225-5.	P.169
<b>TITRE III - REPOS, CONGÉS ET JOURS FÉRIÉS LÉGAUX</b>	L.231-1 à L.234-77	P.170
<b>Chapitre Premier - Repos hebdomadaire des salariés</b>	L.231-1 à L.231-13	P.170
<b>Chapitre II - Jours fériés légaux</b>	L.232-1 à L.232-14	P.176
Section 1. Champ d'application	L.232-1	P.176

Section 2. Jours fériés légaux	L.232-2 à L.232-5	P.176
Section 3. Salaire	L.232-6 à L.232-9	P.177
Section 4. Autorisation ministérielle	L.232-10	P.178
Section 5. Dispositions finales	L.232-11 à L.232-14	P.178
<b>Chapitre III - Congé annuel payé des salariés</b>	L.233-1 à L.233-20	P.179
<b>Chapitre IV - Congés spéciaux</b>	L.234-1 à L.234-77	P.187
Section 1. Congé-jeunesse	L.234-1 à L.234-8	P.187
Section 2. Congé sportif	L.234-9	P.188
Section 3. Congé culturel (abrogé)	L.234-10 à L.234-21	P.189
Section 4. Congé spécial des volontaires des services de secours	L.234-22 à L.234-31	P.190
Section 5. Congé de la coopération au développement	L.234-32 à L.234-42	P.192
Section 6. Congé parental	L.234-43 à L.234-49	P.193
Section 7. Congé pour raisons familiales	L.234-50 à L.234-55	P.199
Section 8. Congé d'accueil	L.234-56 à L.234-58	P.201
Section 9. Congé-formation	L.234-59 à L.234-64	P.201
Section 10. Congé d'accompagnement	L.234-65 à L.234-70	P.203
Section 11. Congé pour mandats sociaux	L.234-71	P.204
Section 12. Congé linguistique	L.234-72 à L.234-77	P.205
<b>TITRE IV - ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES</b>	L.241-1 à L.245-8	P.207
<b>Chapitre Premier - Principe de l'égalité de traitement</b>	L.241-1 à L.241-11	P.207
Section 1. Définitions et champ d'application	L.241-1 à L.241-2	P.207
Section 2. Dispositions particulières	L.241-3 à L.241-4	P.208
Section 3. Voies de recours et application du droit	L.241-5 à L.241-8	P.208
Section 4. Dispositions finales	L.241-9 à L.241-11	P.209
<b>Chapitre II - Mise en oeuvre des dispositions concernant le sexe sous-représenté</b>	L.242-1 à L.242-3	P.210
Section 1. Définition	L.242-1	P.210
Section 2. Procédure administrative	L.242-2	P.210
Section 3. Dérogations au principe de l'égalité de traitement	L.242-3	P.210

<b>Chapitre III - Actions positives</b>	L.243-1 à L.243-5	P.211
Section 1. Définition et champ d'application	L.243-1 à L.243-2	P.211
Section 2. Modalités et critères d'éligibilité	L.243-3 à L.243-4	P.211
Section 3. Financement	L.243-5	P.212
<b>Chapitre IV - Charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe</b>	L.244-1 à L.244-3	P.213
<b>Chapitre V - Harcèlement sexuel</b>	L.245-1 à L.245-8	P.213
<b>TITRE V - ÉGALITÉ DE TRAITEMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL</b>	L.251-1 à L.254-1	P.218
<b>Chapitre Premier - Principe de non-discrimination</b>	L.251-1 à L.251-2	P.218
<b>Chapitre II - Exceptions au principe de non-discrimination</b>	L.252-1 à L.252-3	P.219
<b>Chapitre III - Défense des droits et voies de recours</b>	L.253-1 à L.253-4	P.220
<b>Chapitre IV - Contrôle de l'application</b>	L.254-1	P.221
<b>TITRE VI. - TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL À DES FINS DE SURVEILLANCE DES SALARIÉS SUR LE LIEU DE TRAVAIL</b>	L.261-1 à L.261-2	P.221
<b>TITRE VII – PROTECTION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE TRAFIC D'INFLUENCE ET LA PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS</b>	L.271-1 à L.271-2	P.225
<b>LIVRE III - PROTECTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ DES SALARIÉS</b>	L.311-1 à L.351-5	P.227
<b>TITRE PREMIER - SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>	L.311-1 à L.314-4	P.227
<b>Chapitre Premier - Objet et définitions</b>	L.311-1 à L.311-2	P.227
<b>Chapitre II - Obligations des employeurs</b>	L.312-1 à L.312-8	P.229
Section 1. Obligations générales des employeurs	L.312-1 à L.312-2	P.229
Section 2. Services de protection et de prévention	L.312-3	P.232
Section 3. Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, danger grave et immédiat	L.312-4	P.233



Section 4. Obligations diverses des employeurs	L.312-5	P233
Section 5. Information des salariés	L.312-6	P234
Section 6. Consultation et participation des salariés	L.312-7	P235
Section 7. Formation des salariés	L.312-8	P236
<b>Chapitre III - Obligations des salariés</b>	L.313-1	P238
<b>Chapitre IV - Dispositions diverses</b>	L.314-1 à L.314-4	P239
<b>TITRE II - SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL</b>	L.321-1 à L.327-2	P240
<b>Chapitre Premier - Protection de la santé des salariés par l'organisation de la surveillance médicale</b>	L.321-1 à L.321-2	P240
<b>Chapitre II - Organisation dans les entreprises</b>	L.322-1 à L.322-3	P241
<b>Chapitre III - Service de santé au travail multisectoriel</b>	L.323-1	P243
<b>Chapitre IV - Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail</b>	L.324-1 à L.324-2	P245
<b>Chapitre V - Formation et fonctions du médecin du travail</b>	L.325-1 à L.325-4	P245
<b>Chapitre VI - Examens médicaux</b>	L.326-1 à L.326-12	P247
<b>Chapitre VII - Voies de recours et sanctions pénales</b>	L.327-1 à L.327-2	P252
<b>TITRE III - EMPLOI DE PERSONNES ENCEINTES, ACCOUCHÉES ET ALLAITANTES</b>	L.331-1 à L.338-4	P253
<b>Chapitre Premier - Champ d'application et définitions</b>	L.331-1 à L.331-2	P253
<b>Chapitre II - Congé de maternité</b>	L.332-1 à L.332-4	P253
<b>Chapitre III - Travail de nuit</b>	L.333-1 à L.333-4	P254
<b>Chapitre IV - Exposition à des agents, procédés et conditions de travail</b>	L.334-1 à L.334-4	P255
<b>Chapitre V - Contestations</b>	L.335-1 à L.335-3	P257
<b>Chapitre VI - Durée de travail</b>	L.336-1 à L.336-3	P257
<b>Chapitre VII - Interdiction de licenciement</b>	L.337-1 à L.337-6	P258
<b>Chapitre VIII - Dispositions diverses</b>	L.338-1 à L.338-4	P261

<b>TITRE IV - EMPLOI DE JEUNES SALARIES</b>	L.341-1 à L.345-2	P.261
<b>Chapitre Premier - Champ d'application</b>	L.341-1 à L.341-3	P.261
<b>Chapitre II - Travail des enfants</b>	L.342-1 à L.342-4	P.262
<b>Chapitre III - Travail des jeunes</b>	L.343-1 à L.343-3	P.264
<b>Chapitre IV - Travail des adolescents</b>	L.344-1 à L.344-17	P.266
Section 1. Mesures générales de protection	L.344-1 à L.344-5	P.266
Section 2. Durée de travail	L.344-6 à L.344-10	P.268
Section 3. Périodes de repos et temps de pause	L.344-11 à L.344-12	P.270
Section 4. Travail pendant les dimanches et les jours fériés	L.344-13 à L.344-14	P.271
Section 5. Travail de nuit	L.344-15	P.271
Section 6. Congés payés	L.344-16	P.272
Section 7. Salaire	L.344-17	P.272
<b>Chapitre V - Surveillance et dispositions pénales</b>	L.345-1 à L.345-2	P.273
<b>TITRE V - PROTECTION DES SALARIES CONTRE LES RISQUES LIÉS À UNE EXPOSITION À DES AGENTS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES</b>	L.351-1 à L.351-5	P.273
<b>LIVRE IV - REPRÉSENTATION DU PERSONNEL (VERSION APPLICABLE APRÈS LES ÉLECTIONS SOCIALES)</b>	L.411-1 à L.454-11	P.277
<b>TITRE PREMIER - DÉLÉGATIONS</b>	L.411-1 à L.417-5	P.277
<b>Chapitre Premier - Mise en place des délégations</b>	L.411-1 à L.411-5	P.277
Section 1. – Délégations du personnel	L.411-1 à L.411-2	P.277
Section 2. – Délégations au niveau de l'entité économique et sociale	L.411-3	P.279
Section 3. [...]	L.411-4	P.280
Section 4. [...]	L.411-5	P.280
<b>Chapitre II - Composition de la délégation du personnel</b>	L.412-1 à L.412-2	P.280
<b>Chapitre III. - Désignation des délégués du personnel</b>	L.413-1 à L.413-6	P.282
Section 1. – Modalités de la désignation	L.413-1 à L.413-2	P.282
Section 2. – Conditions de l'électorat	L.413-3 à L.413-6	P.284

<b>Chapitre IV. – Attributions de la délégation du personnel</b>	L.414-1 à L.414-17	P284
Section 1. – Attributions générales et droit à l'information	L.414-2	P285
Section 2. – Information et consultation sur la vie de l'entreprise	L.414-3	P287
Section 3. – Information et consultation en matière technique, économique et financière	L.414-4 à L.414-8	P288
Section 4. – Participation à certaines décisions de l'entreprise	L.414-9 à L.414-13	P290
Section 5. – Délégué à la sécurité et à la santé	L.414-14	P291
Section 6. – Délégué à l'égalité	L.414-15	P293
Section 7. – Affichage des communications de la délégation	L.414-16 à L.414-17	P294
<b>Chapitre V. – Statut des délégués du personnel</b>	L.415-1 à L.415-12	P295
Section 1. – Obligations du délégué	L.415-1 à L.415-2	P295
Section 2. – Durée du mandat	L.415-3 à L.415-4	P296
Section 3. – Exercice du mandat	L.415-5 à L.415-9	P296
Section 4. – Protection spéciale	L.415-10 à L.415-12	P298
<b>Chapitre VI. – Organisation et fonctionnement</b>	L.416-1 à L.416-7	P301
<b>Chapitre VII. – Dispositions finales</b>	L.417-1 à L.417-5	P302
<b>TITRE II - REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES</b>	L.421-1 à L.427-3	P304
<b>Chapitre Premier - Champ d'application</b> <i>(abrogé)</i>	L.421-1	P304
<b>Chapitre II - Composition du comité mixte</b> <i>(abrogé)</i>	L.422-1 à L.422-4	P304
<b>Chapitre III - Attributions du comité mixte</b> <i>(abrogé)</i>	L.423-1 à L.423-6	P305
<b>Chapitre IV - Fonctionnement du comité mixte</b> <i>(abrogé)</i>	L.424-1 à L.424-6	P305
<b>Chapitre V - Statut des membres du comité mixte</b> <i>(abrogé)</i>	L.425-1 à L.425-4	P306

<b>Chapitre VI - Représentation des salariés dans les sociétés anonymes</b>	L.426-1 à L.426-16	P.306
Section 1. Champ d'application	L.426-1	P.306
Section 2. Conseil d'administration des sociétés anonymes	L.426-2 à L.426-12	P.306
Section 3. Surveillance des sociétés anonymes	L.426-12	P.309
Section 4. Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés	L.426-13 à L.426-16	P.310
<b>Chapitre VII - Dispositions diverses</b>	L.427-1 à L.427-3	P.310
<b>TITRE III - COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES TRAVAILLEURS</b>	L.431-1 à L.433-9	P.311
<b>Chapitre Premier - Dispositions générales</b>	L.431-1 à L.431-6	P.311
Section 1. Dispositions introductives	L.431-1	P.311
Section 2. Définitions	L.431-2 à L.431-5	P.311
Section 3. Champ d'application et notion de direction centrale	L.431-6	P.313
<b>Chapitre II - Institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières des travailleurs</b>	L.432-1 à L.432-48	P.314
Section 1. Déclenchement de la procédure	L.432-1 à L.432-2	P.314
Section 2. Groupe spécial de négociation	L.432-3 à L.432-18	P.315
Section 3. Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières	L.432-19 à L.432-26	P.319
Section 4. Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen	L.432-27 à L.432-44	P.320
Section 5. Dispositions communes	L.432-45 à L.432-48	P.325
<b>Chapitre III - Dispositions diverses</b>	L.433-1 à L.433-9	P.326
Section 1. Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.433-1 à L.433-2	P.326

Section 2. Principes régissant la coopération et la confidentialité des données	L.433-3 à L.433-4	P327
Section 3. Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales	L.433-5	P328
Section 4. Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires	L.433-6 à L.433-9	P328
<b>TITRE IV - IMPLICATION DES SALARIES DANS LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE</b>	L.441-1 à L.444-9	P330
<b>Chapitre Premier - Dispositions générales</b>	L.441-1 à L.441-2	P330
Section 1. Objet	L.441-1	P330
Section 2. Définitions	L.441-2	P330
<b>Chapitre 2. Négociation d'un accord</b>	L.442-1 à L.442-5	P331
Section 1. Création d'un groupe spécial de négociation	L.442-1	P331
Section 2. Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.442-2	P333
Section 3. Négociation d'un accord	L.442-3	P334
Section 4. Contenu de l'accord	L.442-4	P335
Section 5. Force obligatoire de l'accord	L.442-5	P336
<b>Chapitre 3. Dispositions de référence</b>	L.443-1 à L.443-6	P336
Section 1. Application des dispositions de référence	L.443-1	P336
Section 2. Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs	L.443-2	P337
Section 3. Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg	L.443-3	P338
Section 4. Dispositions de référence pour l'information et la consultation	L.443-4	P339
Section 5. Dispositions de référence pour la participation	L.443-5	P340
Section 6. Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une SE	L.443-6	P341

<b>Chapitre 4. Dispositions diverses</b>	L.444-1 à L.444-9	P.342
Section 1. Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés	L.444-1	P.342
Section 2. Obligation de confidentialité et de secret	L.444-2	P.342
Section 3. Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une SE	L.444-3	P.343
Section 4. Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une SE ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg	L.444-4	P.344
Section 5. Détournement de procédure	L.444-5	P.344
Section 6. Mesures destinées à assurer le respect du présent Titre	L.444-6	P.345
Section 7. Relation entre le présent Titre et d'autres dispositions	L.444-7	P.345
Section 8. Relation entre le présent Titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne	L.444-8	P.345
Section 9. Juridiction compétente	L.444-9	P.346
<b>TITRE V - IMPLICATION DES SALARIES DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE</b>	L.451-1 à L.454-11	P.346
<b>Chapitre premier. – Dispositions générales</b>	L.451-1 à L.451-2	P.346
Section 1. Objet	L.451-1	P.346
Section 2. Définitions	L.451-2	P.346
<b>Chapitre 2. – Négociation d'un accord</b>	L.452-1 à L.452-5	P.348
Section 1. Création d'un groupe spécial de négociation	L.452-1	P.348
Section 2. Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.452-2	P.349
Section 3. Négociation d'un accord	L.452-3	P.350
Section 4. Contenu de l'accord	L.452-4	P.352
Section 5. Force obligatoire de l'accord	L.452-5	P.353

<b>Chapitre 3. – Dispositions de référence</b>	L.453-1 à L.453-6	P353
Section 1. Application des dispositions de référence	L.453-1	P353
Section 2. Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés	L.453-2	P354
Section 3. Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg	L.453-3	P355
Section 4. Dispositions de référence pour l'information et la consultation	L.453-4	P355
Section 5. Dispositions de référence pour la participation	L.453-5	P357
Section 6. Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent	L.453-6	P358
<b>Chapitre 4. – Dispositions diverses</b>	L.454-1 à L.454-11	P358
Section 1. Dispositions applicables aux SCE constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques	L.454-1	P358
Section 2. Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches	L.454-2	P358
Section 3. Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés	L.454-3	P359
Section 4. Obligation de confidentialité et de secret	L.454-4	P360
Section 5. Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une SCE	L.454-5	P360
Section 6. Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une SCE ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg	L.454-6	P361
Section 7. Détournement de procédure	L.454-7	P362
Section 8. Mesures destinées à assurer le respect du présent Titre	L.454-8	P362

Section 9. Relation entre le présent Titre et d'autres dispositions	L.454-9	P.363
Section 10. Relation entre le présent Titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne	L.454-10	P.363
Section 11. Juridiction compétente	L.454-11	P.363
<b>LIVRE IV - REPRÉSENTATION DU PERSONNEL (VERSION APPLICABLE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 ET LES PROCHAINES ÉLECTIONS SOCIALES)</b>	L.411-1 à L.454-11	P.365
<b>TITRE PREMIER - DÉLÉGATIONS</b>	L.411-1 à L.417-4	P.365
<b>Chapitre Premier - Mise en place des délégations</b>	L.411-1 à L.411-5	P.365
Section 1. Délégations du personnel	L.411-1 à L.411-2	P.365
Section 2. Délégations divisionnaires	L.411-3	P.366
Section 3. Délégations centrales	L.411-4	P.366
Section 4. Délégués des jeunes salariés	L.411-5	P.366
<b>Chapitre II - Composition de la délégation du personnel</b>	L.412-1 à L.412-2	P.367
<b>Chapitre III - Désignation des délégués du personnel</b>	L.413-1 à L.413-6	P.369
Section 1. Modalités de la désignation	L.413-1 à L.413-2	P.369
Section 2. Conditions de l'électorat	L.413-3 à L.413-6	P.370
<b>Chapitre IV - Attributions de la délégation du personnel</b>	L.414-1 à L.414-17	P.371
Section 1. Attributions générales et droit à l'information	L.414-2	P.372
Section 2. Information et consultation sur la vie de l'entreprise	L.414-3	P.373
Section 3. et Section 4.	L.414-4 à L.414-13	P.374
Section 5. Délégué à la sécurité et à la santé	L.414-14	P.374
Section 6. Délégué à l'égalité	L.414-15	P.375
Section 7. Affichage des communications de la délégation	L.414-16 à L.414-17	P.377
<b>Chapitre V - Statut des délégués du personnel</b>	L.415-1 à L.415-12	P.377
Section 1. Obligations du délégué	L.415-1 à L.415-2	P.377



Section 2. Durée du mandat	L.415-3 à L.415-4	P378
Section 3. Exercice du mandat	L.415-5 à L.415-9	P379
Section 4. Protection spéciale	L.415-10 à L.415-12	P381
<b>Chapitre VI - Organisation et fonctionnement</b>	L.416-1 à L.416-7	P383
<b>Chapitre VII - Dispositions finales</b>	L.417-1 à L.417-5	P385
<b>TITRE II - COMITÉS MIXTES DANS LES ENTREPRISES ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES</b>	L.421-1 à L.427-3	P386
<b>Chapitre Premier - Champ d'application</b>	L.421-1	P386
<b>Chapitre II - Composition du comité mixte</b>	L.422-1 à L.422-4	P387
<b>Chapitre III - Attributions du comité mixte</b>	L.423-1 à L.423-6	P388
<b>Chapitre IV - Fonctionnement du comité mixte</b>	L.424-1 à L.424-6	P390
<b>Chapitre V - Statut des membres du comité mixte</b>	L.425-1 à L.425-4	P391
<b>Chapitre VI - Représentation des salariés dans les sociétés anonymes</b>	L.426-1 à L.426-16	P392
Section 1. Champ d'application	L.426-1	P392
Section 2. Conseil d'administration des sociétés anonymes	L.426-2 à L.426-11	P393
Section 3. Surveillance des sociétés anonymes	L.426-12	P395
Section 4. Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés	L.426-13 à L.426-16	P395
<b>Chapitre VII - Dispositions diverses</b>	L.427-1 à L.427-3	P396
<b>TITRE III - COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES TRAVAILLEURS</b>	L.431-1 à L.433-9	P397
<b>Chapitre Premier - Dispositions générales</b>	L.431-1 à L.431-6	P397
Section 1. Dispositions introductives	L.431-1	P397
Section 2. Définitions	L.431-2 à L.431-5	P397
Section 3. Champ d'application et notion de direction centrale	L.431-6	P399

<b>Chapitre II - Institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières des travailleurs</b>	L.432-1 à L.432-48	P.400
Section 1. Déclenchement de la procédure	L.432-1 à L.432-2	P.400
Section 2. Groupe spécial de négociation	L.432-3 à L.432-18	P.401
Section 3. Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières	L.432-19 à L.432-26.	P.405
Section 4. Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen	L.432-27 à L.432-44	P.406
Section 5. Dispositions communes	L.432-45 à L.432-48	P.411
<b>Chapitre III - Dispositions diverses</b>	L.433-1 à L.433-9	P.412
Section 1. Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.433-1 à L.433-2	P.412
Section 2. Principes régissant la coopération et la confidentialité des données	L.433-3 à L.433-4	P.413
Section 3. Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales	L.433-5	P.414
Section 4. Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires	L.433-6 à L.433-9	P.414
<b>TITRE IV - IMPLICATION DES SALAIRES DANS LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE</b>	L.441-1 à L.444-9	P.416
<b>Chapitre Premier - Dispositions générales</b>	L.441-1 à L.441-2	P.416
Section 1. Objet	L.441-1	P.416
Section 2. Définitions	L.441-2	P.416
<b>Chapitre 2. Négociation d'un accord</b>	L.442-1 à L.442-5	P.417
Section 1. Création d'un groupe spécial de négociation	L.442-1	P.417
Section 2. Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.442-2	P.419
Section 3. Négociation d'un accord	L.442-3	P.420
Section 4. Contenu de l'accord	L.442-4	P.421
Section 5. Force obligatoire de l'accord	L.442-5	P.422

<b>Chapitre 3. Dispositions de référence</b>	L.443-1 à L.443-6	P422
Section 1. Application des dispositions de référence	L.443-1	P422
Section 2. Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs	L.443-2	P423
Section 3. Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg	L.443-3	P424
Section 4. Dispositions de référence pour l'information et la consultation	L.443-4	P425
Section 5. Dispositions de référence pour la participation	L.443-5	P426
Section 6. Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une SE	L.443-6	P427
<b>Chapitre 4. Dispositions diverses</b>	L.444-1 à L.444-9	P428
Section 1. Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés	L.444-1	P428
Section 2. Obligation de confidentialité et de secret	L.444-2	P428
Section 3. Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une SE	L.444-3	P429
Section 4. Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une SE ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg	L.444-4	P430
Section 5. Détournement de procédure	L.444-5	P430
Section 6. Mesures destinées à assurer le respect du présent Titre	L.444-6	P431
Section 7. Relation entre le présent Titre et d'autres dispositions	L.444-7	P431
Section 8. Relation entre le présent Titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne	L.444-8	P431

Section 9. Jurisdiction compétente	L.444-9	P.432
<b>TITRE V - IMPLICATION DES SALARIES DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE</b>	L.451-1 à L.454-11	P.432
<b>Chapitre premier. – Dispositions générales</b>	L.451-1 à L.451-2	P.432
Section 1. Objet	L.451-1	P.432
Section 2. Définitions	L.451-2	P.432
<b>Chapitre 2. – Négociation d'un accord</b>	L.452-1 à L.452-5	P.434
Section 1. Création d'un groupe spécial de négociation	L.452-1	P.434
Section 2. Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg	L.452-2	P.435
Section 3. Négociation d'un accord	L.452-3	P.436
Section 4. Contenu de l'accord	L.452-4	P.438
Section 5. Force obligatoire de l'accord	L.452-5	P.439
<b>Chapitre 3. – Dispositions de référence</b>	L.453-1 à L.453-6	P.439
Section 1. Application des dispositions de référence	L.453-1	P.439
Section 2. Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés	L.453-2	P.440
Section 3. Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg	L.453-3	P.441
Section 4. Dispositions de référence pour l'information et la consultation	L.453-4	P.442
Section 5. Dispositions de référence pour la participation	L.453-5	P.443
Section 6. Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent	L.453-6	P.444
<b>Chapitre 4. – Dispositions diverses</b>	L.454-1 à L.454-11	P.444
Section 1. Dispositions applicables aux SCE constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques	L.454-1	P.444
Section 2. Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches	L.454-2	P.445

Section 3. Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés	L.454-3	P.445
Section 4. Obligation de confidentialité et de secret	L.454-4	P.446
Section 5. Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une SCE	L.454-5	P.446
Section 6. Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une SCE ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg	L.454-6	P.448
Section 7. Détournement de procédure	L.454-7	P.448
Section 8. Mesures destinées à assurer le respect du présent Titre	L.454-8	P.448
Section 9. Relation entre le présent Titre et d'autres dispositions	L.454-9	P.449
Section 10. Relation entre le présent Titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne	L.454-10	P.449
Section 11. Juridiction compétente	L.454-11	P.449
<b>LIVRE V - EMPLOI ET CHÔMAGE</b>	L.511-1 à L.593-9	P.451
<b>TITRE PREMIER - PRÉVENTION DES LICENCIEMENTS ET MAINTIEN DE L'EMPLOI</b>	L.511-1 à L.513-4	P.451
<b>Chapitre Premier - Mesures destinées à prévenir les licenciements conjoncturels</b>	L.511-1 à L.511-29	P.451
Section 1. Objectifs	L.511-1 à L.511-2	P.451
Section 2. Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels	L.511-3 à L.511-15	P.451
Section 3. Travaux extraordinaires d'intérêt général	L.511-16 à L.511-26	P.456
Section 4. Mesures diverses	L.511-27 à L.511-29	P.458

<b>Chapitre II - Mesures destinées à maintenir le plein emploi</b>	L.512-1 à L.512-13	P.459
Section 1. Objectifs	L.512-1 à L.512-2	P.459
Section 2. Comité de coordination tripartite	L.512-3	P.459
Section 3. [...] (abrogée)	L.512-4	P.460
Section 3. Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi	L.512-4 à L.512-10	P.460
Section 4. Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi	L.512-11	P.462
Section 5. Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas d'aggravation de la situation économique et sociale	L.512-12	P.463
Section 6. Sanctions pénales	L.512-13	P.464
<b>Chapitre III - Etablissement d'un plan de maintien dans l'emploi</b>	L.513-1 à L.513-4	P.464
<b>TITRE II - INDEMNITÉS DE CHÔMAGE COMPLET</b>	L.521-1 à L.527-4	P.466
<b>Chapitre Premier - Régime général</b>	L.521-1 à L.521-18	P.466
Section 1. Bénéficiaires	L.521-1 à L.521-2	P.466
Section 2. Conditions d'admission	L.521-3 à L.521-5	P.467
Section 3. Condition de stage	L.521-6	P.472
Section 4. Conditions d'inscription	L.521-7 à L.521-8	P.472
Section 5. Obligations	L.521-9 à L.521-10	P.473
Section 6. Durée de l'indemnisation	L.521-11 à L.521-13	P.474
Section 7. Montant de l'indemnité de chômage complet	L.521-14 à L.521-18	P.476
<b>Chapitre II - Chômage des jeunes</b>	L.522-1 à L.522-3	P.478
<b>Chapitre III - Insertion professionnelle, réinsertion professionnelle et occupation des demandeurs d'emploi</b>	L.523-1	P.479
<b>Chapitre IV - Stage de professionnalisation et contrat de réinsertion-emploi</b>	L.524-1 à L.524-11	P.480
<b>Chapitre V - Chômage des indépendants</b>	L.525-1	P.484
<b>Chapitre VI - Mesures diverses en relation avec l'organisation du travail ou avec la réintégration dans la vie active</b>	L.526-1 à L.526-3	P.484
<b>Chapitre VII - Dispositions administratives</b>	L.527-1 à L.527-4	P.485

<b>TITRE III - INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE SALAIRE EN CAS DE CHÔMAGE DÛ AUX INTEMPÉRIES ET EN CAS DE CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE</b>	L.531-1 à L.533-17	P487
<b>Chapitre Premier - Chômage dû aux intempéries</b>	L.531-1 à L.531-5	P487
<b>Chapitre II - Chômage accidentel ou technique involontaire</b>	L.532-1 à L.532-4	P488
<b>Chapitre III - Dispositions communes</b>	L.533-1 à L.533-17	P489
<b>TITRE IV - PLACEMENT DES SALARIES</b>	L.541-1 à L.544-11	P494
<b>Chapitre Premier - Aides à l'embauche des chômeurs âgés et des chômeurs de longue durée</b>	L.541-1 à L.541-4	P494
<b>Chapitre II - Formation professionnelle continue et formation de reconversion professionnelle</b>	L.542-1 à L.542-19	P495
Section 1. Organisation	L.542-1 à L.542-6	P495
Section 2. Soutien et développement de la formation continue	L.542-7 à L.542-19	P497
<b>Chapitre III - Insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans la vie active</b>	L.543-1 à L.543-34	P503
Section 1. - Le contrat d'appui-emploi	L.543-1 à L.543-13	P503
Section 2. - Le contrat d'initiation à l'emploi	L.543-14 à L.543-28	P507
Section 3. Dispositions communes	L.543-29 à L.543-30	P511
Section 4. Prime d'orientation	L.543-31	P512
Section 5. Aides à la promotion de l'apprentissage	L.543-32	P512
Section 6. Dispositions pénales	L.543-33 à L.543-34	P513
<b>Chapitre IV - [...] (abrogé)</b>	L.544-1 à L.544-11	P513
Section 1. [...]	L.544-1 à L.544-7	P513
Section 2. [...]	L.544-8 à L.544-11	P513
<b>TITRE V - EMPLOI DES SALARIES INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL</b>	L.551-1 à L.552-4	P514
<b>Chapitre Premier - Reclassement professionnel des salariés incapables d'occuper leur dernier poste de travail</b>	L.551-1 à L.551-11	P514
<b>Chapitre II - La Commission mixte</b>	L.552-1 à L.552-4	P523

<b>TITRE VI - EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES</b>	L.561-1 à L.564-3	P.526
<b>Chapitre Premier - Dispositions générales</b>	L.561-1 à L.561-7	P.526
<b>Chapitre II - Salariés handicapés guidés vers le marché du travail ordinaire</b>	L.562-1 à L.562-9	P.529
<b>Chapitre III - Salariés handicapés guidés vers les ateliers protégés</b>	L.563-1 à L.563-8	P.532
<b>Chapitre IV - Dispositions organiques</b>	L.564-1 à L.564-3	P.534
<b>TITRE VII - INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN ET INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR IRRÉGULIER</b>	L.571-1 à L.573-5	P.535
<b>Chapitre premier – Interdiction du travail clandestin</b>	L.571-1 à L.571-11	P.535
<b>Chapitre II – Interdiction de l'emploi de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier</b>	L.572-1 à L.572-10	P.537
<b>Chapitre III – Dispositions communes</b>	L.573-1 à L.573-5	P.540
<b>TITRE VIII - PRÉRETRAITE</b>	L.581-1 à L.589-1	P.542
<b>Chapitre Premier - Préretraite-solidarité</b>	L.581-1 à L.581-9	P.542
<b>Chapitre II - Préretraite-ajustement</b>	L.582-1 à L.582-3	P.544
<b>Chapitre III - Préretraite des salariés postés et des salariés travaillant de nuit</b>	L.583-1 à L.583-4	P.545
<b>Chapitre IV - Préretraite progressive</b>	L.584-1 à L.584-7	P.547
<b>Chapitre V - Indemnité de préretraite</b>	L.585-1 à L.585-7	P.550
<b>Chapitre VI - Attribution du concours du Fonds pour l'emploi</b>	L.586-1	P.554
<b>Chapitre VII - Encadrement des demandeurs d'emploi</b>	L.587-1	P.554
<b>Chapitre VIII - Contentieux</b>	L.588-1	P.554
<b>Chapitre IX - Dispositions financières</b>	L.589-1	P.554
<b>TITRE IX - RETABLISSEMENT DU PLEIN EMPLOI</b>	L.591-1 à L.593-9	P.555
<b>Chapitre I: Dispositions générales</b>	L.591-1 à L.591-4	P.555
<b>Chapitre II: Activités d'insertion ou de réinsertion professionnelles et activités socio-économiques</b>	L.592-1 à L.592-4	P.557



<b>Chapitre III: Dispositions administratives et financières</b>	L.593-1 à L.593-9	P558
Section 1: L'agrément ministériel	L.593-2 à L.593-6	P558
Section 2: La convention de coopération	L.593-7	P560
Section 3: Dépenses éligibles	L.593-8	P560
Section 4: Modalités du soutien financier	L.593-9	P561
<b>LIVRE VI - ADMINISTRATION ET ORGANES</b>	L.611-1 à L.652-1	P563
<b>TITRE PREMIER - INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES</b>	L.611-1 à L.615-2	P563
<b>Chapitre Premier - Attributions générales et définitions</b>	L.611-1 à L.611-3	P563
<b>Chapitre II - Champ d'application et attributions</b>	L.612-1 à L.612-13	P563
<b>Chapitre III - Organisation générale</b>	L.613-1 à L.613-5	P565
<b>Chapitre IV - Compétences</b>	L.614-1 à L.614-14	P566
<b>Chapitre V - Incompatibilités et secret professionnel</b>	L.615-1 à L.615-2	P574
<b>TITRE II - AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI</b>	L.621-1 à L.623-3	P574
<b>Chapitre Premier – Mission et organisation</b>	L.621-1 à L.621-4	P574
<b>Chapitre II - Attributions</b>	L.622-1 à L.622-24	P577
Section 1. Développement de l'emploi et formation	L.622-1 à L.622-11	P577
Section 2. Populations à besoins spécifiques	L.622-12 à L.622-14	P580
Section 3. Orientation professionnelle	L.622-15 à L.622-21	P581
Section 4. Chômage et réemploi	L.622-22 à L.622-23	P583
Section 5. Etudes et recherches	L.622-24	P583
<b>Chapitre III – Dispositions générales</b>	L.623-1 à L.623-3	P584
<b>TITRE III - FONDS POUR L'EMPLOI</b>	L.631-1 à L.631-2	P584
<b>TITRE IV - OBSERVATOIRE NATIONAL DES RELATIONS DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	L.641-1 à L.641-4	P589
<b>TITRE V. COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE</b>	L.651-1 à L.652-1	P590
<b>Chapitre Ier - Comité permanent du travail et de l'emploi</b>	L.651-1 à L.651-5	P590

<b>Chapitre II. - Instance de conciliation individuelle</b>	L.652-1	P.592
---	---------	-------

<b>ANNEXES AU CODE DU TRAVAIL</b>		P.595
-----------------------------------	--	-------

<b>PARTIE RÉGLEMENTATION</b>		P.607
------------------------------	--	-------

Règlement grand-ducal du 26 juillet 1966 pris en exécution de l'article L.233-4 du Code du Travail.		P.607
---	--	-------

Règlement grand-ducal du 24 septembre 1974 concernant les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les conseils de surveillance.		P.608
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 26 août 1975 déterminant les conditions et les modalités de contrats d'exécution de travaux extraordinaires d'intérêt général.		P.615
---	--	-------

Règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels.		P.616
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 28 janvier 1976 concernant les congés payés du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture.		P.618
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 26 mars 1976 concernant la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de l'Emploi.		P.619
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 16 juin 1976 concernant les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier.		P.620
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 8 octobre 1976 concernant la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier.		P.621
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 26 janvier 1978 déterminant le fonctionnement du comité de coordination tripartite.		P.622
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 21 septembre 1979 concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel.		P.624
---	--	-------

Règlement grand-ducal du 10 août 1982 - conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article L.151-1 du Code du Travail.		P.634
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 24 décembre 1982 définissant le travailleur ayant charge de famille au sens des dispositions de l'article 14 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum.		P.635
---	--	-------

Règlement grand-ducal du 25 août 1983 définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article L.521-3 du Code du Travail.		P.636
---	--	-------

Règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin.		P.639
--	--	-------

Règlement grand-ducal du 5 avril 1985 - application de l'article L.512-12 du Code du Travail.	P641
Règlement grand-ducal du 30 avril 1987 définissant le poste de nuit pour l'application des dispositions de l'article L.583-1 du Code du Travail.	P642
Règlement grand-ducal du 1er juin 1987 - définition du chômeur particulièrement difficile à placer au sens de l'article L.521-11 du Code du Travail.	P643
Règlement grand-ducal du 7 juillet 1987 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'administration de l'emploi en matière d'indemnisation du chômage complet.	P644
Règlement grand-ducal du 31 juillet 1987 portant relèvement de la limite d'âge prévue pour l'indemnisation des jeunes chômeurs.	P646
Règlement grand-ducal du 15 juillet 1988 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail.	P647
Règlement grand-ducal du 11 juillet 1989 portant application des dispositions des articles L.122-1, L.122-4, L.121-5 et L.125-8 du Code du Travail.	P654
Règlement grand-ducal du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif.	P656
Règlement grand-ducal du 3 février 1992 relatif aux appareils à gaz.	P660
Règlement grand-ducal du 13 juillet 1993 – attribution d'un numéro d'ordre unique pour les listes de candidats d'une organisation professionnelle, syndicat ou groupe de salariés pour les élections sociales.	P664
Règlement grand-ducal du 17 juin 1994 - modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprises; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique.	P666
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail.	P674
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail.	P678
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle.	P680
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation.	P683

Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs.	P.686
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail.	P.688
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives par forage	P.696
Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives à ciel ouvert ou souterraines.	P.699
Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 portant application des dispositions de l'article L.131-2 du Code du Travail.	P.702
Règlement grand-ducal du 31 janvier 1995 relatif à la formation du médecin du travail.	P.705
Règlement grand-ducal du 9 février 1995 autorisant 1. la création et l'exploitation d'une banque de données nominatives pour le compte de l'Inspection du Travail et des Mines 2. l'utilisation du numéro d'identité des personnes physiques et morales.	P.707
Règlement grand-ducal du 2 avril 1996 relatif au personnel, aux locaux et à l'équipement des services de santé au travail.	P.711
Règlement grand-ducal du 2 avril 1996 relatif à la fiche d'examen médical à utiliser en médecine du travail.	P.714
Règlement grand-ducal du 19 juin 1996 fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un congé «coopération au développement».	P.715
Règlement grand-ducal du 11 juillet 1996 fixant la composition du comité permanent de surveillance des effectifs de la sidérurgie.	P.717
Règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail.	P.718
Règlement grand-ducal du 14 octobre 1998 relatif à l'information de l'inspection du travail et des mines ainsi que du personnel de l'établissement concernant la désignation du délégué ou de la déléguée à l'égalité.	P.719
Règlement grand-ducal du 10 mai 1999 définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article L.234-52 du Code du Travail.	P.720

Règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 fixant la composition et le fonctionnement du Comité des Actions Positives.	P.720
Règlement grand-ducal du 26 octobre 1999 relatif aux modalités de mise en oeuvre des critères d'éligibilité des projets d'actions positives dans les entreprises du secteur privé.	P.722
Règlement grand-ducal du 30 décembre 1999 pris en exécution de la loi du 22 juin 1999 relative à la formation professionnelle continue et l'accès à la profession d'artisan, commerçant, industriel et certaines professions libérales.	P.723
Règlement grand-ducal du 23 novembre 2000 établissant le contrat-type d'auxiliaire temporaire.	P.730
Règlement grand-ducal du 14 octobre 2002 - désignation et indemnisation des membres, règles de fonctionnement et délais de procédure de la commission mixte de reclassement des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail.	P.731
Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 concernant la fixation des modalités de formation des délégués à la sécurité.	P.733
Règlement grand-ducal du 21 mars 2005 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.	P.735
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur de l'horticulture.	P.738
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur de l'industrie.	P.739
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur de la restauration.	P.740
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat	P.741
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur de l'apprentissage pour adultes.	P.743
Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités à allouer aux élèves-stagiaires du Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck, ainsi qu'aux élèves-stagiaires venant d'écoles hôtelières d'autres Etats membres de l'Union Européenne.	P.744
Règlement grand-ducal du 30 septembre 2005 portant application de l'article L.212-7 du Code du Travail.	P.745
Règlement grand-ducal du 9 juin 2006 concernant la formation appropriée et les modalités d'octroi de l'agrément pour la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles.	P.746

Règlement grand-ducal du 9 juin 2006 déterminant le nombre suffisant, les capacités et la formation des travailleurs désignés et catégorisant les entreprises dans lesquelles l'employeur peut assumer lui-même la fonction de travailleur désigné.	P.751
Règlement grand-ducal du 6 février 2007 concernant les prescriptions de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations).	P.757
Règlement grand-ducal du 6 février 2007 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit).	P.763
Règlement grand-ducal du 10 mai 2007 déterminant les conditions et modalités d'attribution d'une aide à la formation professionnelle.	P.770
Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant le contenu du plan de formation tel que prévu par l'article L.543-4 du Code du travail modifié.	P.772
Règlement grand-ducal du 24 août 2007 déterminant le contenu du plan de formation tel que prévu par l'article L.543-18 du Code du travail modifié.	P.773
Règlement ministériel du 19 septembre 2007 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans le secteur commerce.	P.774
Règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 portant institution d'un Comité de conjoncture.	P.776
Règlement grand-ducal du 27 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles.	P.777
Règlement grand-ducal du 19 août 2008 - organisation et matières de l'examen spécial prévu à l'article 8 de la loi du 21 décembre 2007 portant réforme de l'Inspection du travail et des mines.	P.784
Règlement grand-ducal du 1er septembre 2008 précisant les modalités d'application du congé individuel de formation.	P.785
Règlement grand-ducal du 18 septembre 2008 concernant le Comité permanent du travail et de l'emploi.	P.786
Règlement grand-ducal du 11 novembre 2008 déterminant les modalités d'application du congé-jeunesse.	P.787
Règlement grand-ducal du 24 novembre 2008 portant dérogation à l'article L.214-6 du Code du travail relatif au travail de nuit.	P.789
Règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 concernant le congé pour mandat social des membres des juridictions de sécurité sociale.	P.789
Règlement grand-ducal du 22 janvier 2009 pris en exécution de 1. la section 2 du chapitre II du titre IV du Livre V du Code du Travail 2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan.	P.791

Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010: 1. relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels et rayonnement solaire) 2. portant modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail.	P797
Règlement grand-ducal du 12 mai 2011 portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail.	P804
Règlement grand-ducal du 16 juin 2011 concernant les modalités et les sanctions relatives à l'installation et l'utilisation des tachygraphes.	P806
Règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant application des dispositions relatives à la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail.	P816
Règlement grand-ducal du 31 octobre 2012 fixant les conditions et modalités des aides et primes de promotion de l'apprentissage.	P817
Règlement grand-ducal du 27 septembre 2016 fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes.	P819
Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.	P820
Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail.	P827
Règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.	P830
<b>PARTIE LÉGISLATION CONNEXE</b>	P837
Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité.	P839
Loi du 9 juin 1964 concernant le travail agricole à salaire différé.	P846
Loi du 11 novembre 1970 sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes.	P848
Loi du 4 octobre 1973 concernant l'institution d'un congé-jeunesse.	P853
Loi du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet.	P854
Loi du 20 mars 1984 portant création d'une Ecole supérieure du Travail.	P861

## TABLE DES MATIÈRES

Loi du 14 mars 1988 portant création de congés d'accueil pour les salariés du secteur privé.	P863
Loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et à la formation professionnelle.	P865
Loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.	P867
Loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours.	P884
Loi du 28 novembre 2006 transposant les directives 2000/43/CE (égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique) et du 27 novembre 2000 (création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement).	P894
Loi du 16 mars 2007 portant - 1. organisation des cours de formation professionnelle au Centre national de formation professionnelle continue - 2. création d'une aide à la formation, d'une prime de formation et d'une indemnité de formation.	P898
Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation.	P903
Loi du 21 décembre 2007 portant approbation de conventions de la Conférence Internationale du Travail.	P904
Loi du 13 mai 2008 relative à l'égalité de traitement entre hommes et femmes.	P906
Loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.	P909
Loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.	P961
Loi du 17 février 2009 portant 1. introduction d'un congé linguistique; 2. modification du Code du Travail; 3. modification de la loi du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche.	P983
Loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du plein emploi et complétant: 1. le livre V du Code du Travail par un Titre IX nouveau 2. l'article 631-2 du Code du Travail.	P985
Loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie.	P986
Loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention.	P990
Loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.	P997
Loi du 28 juillet 2011 portant transposition de la directive 2002/15/CE relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier pour les conducteurs indépendants.	P1006
Loi du 18 janvier 2012 portant création de l'Agence pour le développement de l'emploi.	P1009



Loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en oeuvre du paquet d'avenir - première partie (2015).	P:1012
Loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.	P:1015
Loi du 3 novembre 2016 portant réforme du congé parental.	P:1061
Loi du 23 décembre 2016 concernant l'organisation du temps de travail et portant modification du Code du travail.	P:1063
<b>PARTIE RÉGLEMENTATION CONNEXE</b>	P:1069
Règlement grand-ducal du 9 janvier 1979 concernant la procédure des saisies-arrêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et rentes.	P:1069
Règlement grand-ducal du 17 juillet 2000 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	P:1072
Règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité.	P:1083
Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.	P:1085
Règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des personnes handicapées.	P:1092
Règlement grand-ducal du 24 août 2007 - modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des cours de formation professionnelle continue et de reconversion professionnelle organisés au Centre national de formation professionnelle continue.	P:1093
Règlement grand-ducal du 24 août 2007 - cours d'orientation et d'initiation professionnelles au Centre national de formation professionnelle continue et aux lycées - mesures pour la transition vers la vie active par l'Action locale pour jeunes.	P:1095
Règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 ayant pour objet les élections pour la Chambre des salariés.	P:1099
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié.	P:1106
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 - composition et fonctionnement des commissions consultatives pour étrangers, pour travailleurs salariés et pour travailleurs indépendants.	P:1108
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 relatif à l'exercice d'une activité salariée par un étudiant, tel que prévu par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.	P:1110

Règlement grand-ducal du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation personnes et l'immigration.	P.1111
Règlement grand-ducal du 14 novembre 2008 déterminant les modalités d'octroi de l'agrément pour les organismes de recherche visés à l'article 65, paragraphe (4), de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.	P.1113
Règlement grand-ducal du 13 mars 2009 portant institution d'un comité à la formation professionnelle.	P.1114
Règlement grand-ducal du 19 mai 2009 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise.	P.1115
Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la formation professionnelle continue et fixant les tâches du personnel.	P.1118
Règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 déterminant le contenu de la convention de stage de pratique professionnelle des élèves du régime technique de l'enseignement secondaire technique du lycée technique pour professions éducatives et sociales.	P.1121
Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant sur - l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale - la composition et les missions de l'office des stages.	P.1122
Règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant les modalités du congé spécial des volontaires des services de secours.	P.1125
Règlement grand-ducal du 26 juillet 2010 portant organisation de l'apprentissage transfrontalier.	P.1126
Règlement grand-ducal du 3 août 2010 relatif à la prorogation et à la résiliation du contrat d'apprentissage.	P.1128
Règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les modalités pour accorder et retirer le droit de former un apprenti.	P.1130
Règlement ministériel du 30 novembre 2010 portant fixation des indemnités d'apprentissage transfrontalier.	P.1133
Règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 portant organisation de l'apprentissage pour adultes.	P.1135
Règlement grand-ducal du 27 février 2011 portant institution d'une autorité nationale pour la certification professionnelle.	P.1138

Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les métiers et professions pour lesquels les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale entrent en vigueur au début de l'année scolaire 2011/2012.	P.1139
Règlement grand-ducal du 16 juillet 2011 - déterminant les formations aux métiers et professions sujettes à être organisées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle - fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2011/2012 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.	P.1141
Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 portant institution et organisation des équipes curriculaires, des commissions nationales de formation et des commissions nationales de l'enseignement général pour la formation professionnelle de l'enseignement secondaire technique.	P.1142
Règlement grand-ducal du 13 juillet 2012 portant fixation des indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.	P.1147
Règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 1. fixant les métiers et les professions sur lesquels porte la formation professionnelle de base; 2. déterminant les critères d'admission et l'organisation de la formation professionnelle de base; 3. déterminant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spéciale.	P.1148
Règlement grand-ducal du 18 février 2016 fixant pour 2016 le salaire annuel de l'ouvrier ou de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri.	P.1151
Règlement ministériel du 30 juin 2016 fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.	P.1151
Règlement grand-ducal du 16 juillet 2016 1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle; 2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur de santé et social.	P.1152

Règlement grand-ducal du 31 juillet 2016 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime.	P.1154
Règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle.	P.1155
Règlement grand-ducal du 12 décembre 2016 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées.	P.1168
<b>PARTIE CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	<b>P.1171</b>
Convention collective de travail HORECA	P.1171
Convention collective de travail pour les carreleurs	P.1182
Convention collective de travail pour le métier d'électricien	P.1189
Convention collective de travail pour les métiers de couvreur, charpentier, ferblantier et calorifugeur	P.1198
Convention collective de travail des installateurs sanitaire	P.1208
Convention collective de travail pour le métier de mécanicien de machines agricoles	P.1221
Convention collective de travail pour les chauffeurs de taxis	P.1229
Convention collective de travail relative à l'organisation du temps de travail des gens de mer	P.1237
Convention collective pour les employés des Brasseries Luxembourgeoises	P.1238
Convention collective pour les ouvriers des Brasseries Luxembourgeoises	P.1246
Convention collective de travail pour les transports professionnels de marchandises par route	P.1258
Convention collective de travail pour les salariés des pharmacies ouvertes au public	P.1271
Convention collective de travail pour le Bâtiment et le Génie civil	P.1291
Convention collective de travail pour le métier de peintre	P.1306
Convention collective de travail pour le métier de plafonneurs-façadiers	P.1317
Convention collective de travail pour le métier de menuisier	P.1325
Convention relative au harcèlement et à la violence au travail	P.1335
Convention collective pour le personnel des sociétés d'exploitation cinématographique	P.1340
Convention collective de travail pour le personnel du secteur nettoyage de bâtiments	P.1353

Convention collective de travail transports et logistique	P.1367
Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aides et de soins et du secteur social	P.1384
Convention collective de travail pour le personnel occupé par les «Sociétés de Service de Sécurité et de Gardiennage»	P.1421
Convention collective de travail applicable aux salariés permanents des entreprises de travail intérimaire	P.1433
Convention collective de travail applicable aux travailleurs intérimaires des entreprises de travail intérimaire	P.1445
Convention collective de travail pour les conducteurs d'autobus et salariés auxiliaires des entreprises d'autobus privées	P.1453
Convention collective de travail sur les conditions de travail des gens de mer	P.1468
Convention collective de travail pour les salariés de banque 2014 - 2016	P.1472
Convention collective de travail des salariés occupés dans le secteur des garages	P.1500
Convention collective de travail pour les salariés du secteur de l'assistance en escale dans les aéroports	P.1515
Convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance	P.1538
<b>TABLE CHRONOLOGIQUE</b>	P.1569
<b>TABLE ALPHABÉTIQUE</b>	P.1579